



Saint-Sauveur, le 02/09/2024

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025
INFORMATIONS AUX FAMILLES
Note N° 1

Une rentrée scolaire, c'est un moment d'appréhension, par bonheur vite dissipé pour les élèves.

C'est un peu d'inquiétude pour les parents qui redoutent la première scolarité des plus jeunes ou le changement de classe des plus grands.

Mais une bonne rentrée scolaire, c'est aussi le résultat de la préparation de l'école par les enseignants et les agents communaux rentrés plus tôt pour tout organiser et faire en sorte que ce premier jour de rentrée préfigure une année scolaire riche pour les enfants et sereine pour les parents.

La commune prend toute sa part dans cette mission éducative dans la mesure où elle assume une de ses compétences majeures : l'entretien des établissements scolaires du premier degré.

C'est ainsi que tout a été fait, en temps et en heure, pour que des travaux soient réalisés pendant les vacances d'été :

- carrelage et peinture de la classe GS-CP pour un montant de 13 226.56 €,
- suite aux changements des huisseries (36 499.20 €) effectués en avril, remplacement de tous les cylindres des portes pour 3 808.54 €,
- achat de mobilier classes GS-CP et CE2 pour 600 €

Ainsi en complément de la dotation communale (45 €/élève) attribuée pour l'achat de fournitures scolaires, le coût des transports pour les sorties (3 000 €) et la participation à la classe transplantée 2024 (3 800 €), les crédits inscrits au budget 2024 pour l'école représentent un montant total de 65 500 €.

A ces dépenses, s'ajoutent les charges de fonctionnement : les fluides (eau, électricité, chauffage, téléphone...), produits d'entretien, maintenance informatique, copieur ... et les salaires des agents communaux qui sont supportés chaque année par le Budget Communal.

Cet investissement est utile en ce sens que les enseignants et les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un cadre accueillant et parfaitement adapté, les uns pour bien enseigner, les autres pour bien étudier.

Toutes ces conditions me paraissent réunies et nous pouvons nous en réjouir avec les élus qui ont toujours souscrit aux engagements budgétaires pris par l'assemblée communale.

Cette année, 100 enfants prennent le chemin de l'école à Saint-Sauveur, répartis dans 6 classes dont 16 élèves de 3 ans en 1^{ère} année maternelle.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire, et je reste à votre disposition pour toute question que vous souhaiterez me soumettre.

Serge RAYNAUD
Maire

ORGANIGRAMME

- Directrice : Mme Mayline SURGET
- Enseignants : M. Guillaume LANNAUD (classe PS/MS- 26 élèves)
Mme Patricia LEGLISE (classe MS/GS-15 élèves)
Mmes Maryline SURGET - Isabelle BERROUET (classe GS/CP-16 élèves)
Mme Sandra OUBAL (classe CE1-11 élèves)
Mme Stéphanie BOURDAREAU (classe CE2 – 16 élèves)
Mme Aurélie DUPOUY (classe CM1/CM2 – 16 élèves)
- Agents communaux : Mme Simone PEYRILLE (ATSEM)
Mme Nadine QUERION (Réf. restauration scolaire et accueil périscolaire)
Mme Julie FEUGAS (agent de service)
+ 1 contrat aidé / agent de service

HORAIRES des CLASSES

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

- le matin : 8 H 45 / 12 H 15 ouverture du portail à 8 H 35
- l'après-midi : 13 H 45 / 16 H 15 ouverture du portail à 13 H 35

HORAIRES des AP (Accueil Périscolaire)

Ce service est une compétence intercommunale, un dossier d'inscription auprès de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île est obligatoire. Tél : 05.57.75.22.28 – Mail : info.famille@medoc-cpi.fr

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : le matin : 7 H 30 / 8 H 35 et l'après-midi : 16 H 15 / 18 H 30

ACCES DES PARENTS

Les parents sont priés de respecter les règles élémentaires de sécurité aux alentours de l'école.
Il est interdit de se garer devant les barrières de sécurité ainsi que sur le passage protégé pour piétons.
Dans le cadre du plan Vigipirate, tout stationnement aux abords immédiats du portail de l'école est interdit.

Il est rappelé aux parents des élèves qu'il est interdit de pénétrer dans la cour de l'école, sans autorisation des enseignants.

Durant les arrivées et départs des enfants, il est recommandé de limiter au maximum les regroupements de parents devant le portail.

CANTINE SCOLAIRE

Ce service est une compétence communale. Pour en bénéficier, vous devez être à jour des paiements de vos factures de cantine 2023/2024 et compléter obligatoirement un dossier d'inscription (joint à la présente note).

Au 2 septembre 2024, le prix du repas est de **4.67 €**.

Les repas préparés par l'Aquitaine de Restauration sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 12 H 15.
Les enfants sont accueillis et accompagnés pendant le repas et la pause méridienne par du personnel municipal.
De nombreux menus à thème sont proposés afin de favoriser l'éveil au goût.

Les menus sont affichés tous les mois à l'école, à la mairie et consultables sur le site Internet de la mairie : www.saint-sauveur-medoc.com

Facturation : les repas commandés journalièrement sont comptabilisés chaque fin de mois.

La facture est remise à l'enfant par l'intermédiaire des enseignants en début de chaque mois pour être réglée dans les quinze jours suivants auprès du secrétariat de la mairie par chèque ou numéraire.

Ces moyens de paiement peuvent paraître obsolètes, mais ils nous permettent de suivre au plus près les finances de la commune dans l'intérêt général de la collectivité..